

Les religions, trop peu abordées dans le cours de citoyenneté

ÉCOLE Demotte défend une ouverture plus large aux autres spiritualités

- Le ministre-président de la Communauté française veut supprimer les cours de religion.
- Au bénéfice d'une approche plus étendue des différentes religions dans le cours de citoyenneté.

A lors que de nombreux arbitrages ont lieu en ce moment entre PS et CDH sur le Pacte d'excellence, le chef du gouvernement de la Communauté française, Rudy Demotte (PS), est sorti du bois dans la DH en se positionnant en faveur de la suppression des cours de religion. De quoi relancer un épineux dossier, celui des cours dits philosophiques.

1 Un point de vue partagé dans la majorité ? Cela ne surprendra personne, mais les centristes ne sont pas sur la même longueur d'ondes que leur partenaire socialiste sur ce sujet. Au cabinet de la ministre Marie-Martine Schyns (CDH), on rappelle que la Constitution belge garantit l'organisation de cours des religions reconnues et de morale, ainsi que la liberté, pour l'élève, de choisir. « Nous nous en tenons à l'accord de gouvernement, qui prévoit l'instauration d'une heure de philosophie et citoyenneté », explique-t-on au cabinet. Rudy Demotte n'a d'ailleurs pas l'intention, assure-t-on au PS, de mettre le sujet sur

la table du gouvernement.

2 Trop peu d'ouverture aux différentes religions ? Dans son entretien, Rudy Demotte justifie son positionnement - qui n'est pas neuf - en insistant sur la nécessité d'offrir aux élèves la possibilité de découvrir les autres religions. « Je préfère deux heures de cours de philosophie et citoyenneté (CPC). Ces deux heures doivent comprendre une dimension d'approche des différentes spiritualités. Le brassage des différentes approches est intéressant. Qu'un jeune musulman apprenne ce que le judaïsme, la religion protestante ou la laïcité militante signifient très concrètement me paraît un enrichissement. »

Est-ce à dire que l'actuel CPC (obligatoire une heure par semaine dans le réseau officiel, l'officiel subventionné et le libre non confessionnel) ne couvre pas assez ce domaine ? Certains élus politiques et acteurs de terrain le pensent. « Quand le référentiel a été élaboré, j'ai dit dès le départ qu'il n'y avait pas assez d'heures pour l'histoire et la comparaison des religions », observe le député d'opposition Christos Doulkeridis (Ecolo). Constat similaire au MR : si Françoise Bertieaux préfère attendre une évaluation du CPC pour se prononcer, elle rappelle que son groupe a déposé une proposition de décret pour instaurer un cours de philosophie et d'histoire comparée des religions, en lieu et place des cours de religion actuels.

3 Qu'en pensent les acteurs de terrain ? Dans les salles de classe, les témoignages convergent dans le même sens.

Récemment, trois inspecteurs de religion ont défendu la mise sur pied d'un CPC remanié, « qui prenne réellement en compte les questions de sens, via les apports des différentes convictions ».

Certains jugent que le référentiel ne réserve pas assez d'importance à l'histoire et à la sociologie des différentes religions. C'est le cas d'Axel De Backer, professeur de religion, membre de l'ASBL Cereo (Collectif des professeurs de religion dans le réseau officiel) : « Le programme n'est pas mal mais cette partie-là est un peu sacrifiée, je crois que beaucoup en sont conscients. Il y a quelques éléments, notamment au 3^e degré du secondaire, mais sinon cela manque un peu. »

Pierre-Stéphane Lebluy enseigne, pour sa part, le cours de philosophie et citoyenneté à Goselies. Son point de vue est légèrement différent, davantage lié aux réalités de terrain : « L'ouverture aux autres religions est prévue dans le référentiel du CPC. Mais dans les faits, 50 minutes par semaine, c'est beaucoup trop court pour tout aborder », détaille-t-il. Fabrice Ligny, membre du Corme (collectif des professeurs de religion, morale et CPC), poursuit : « Beaucoup de collègues disent que l'ouverture aux autres religions n'apparaît pas assez clairement dans le référentiel. Mais pour moi, la question est surtout de savoir de quelle manière aborder ces ques-

tions. Une solution intéressante serait que les professeurs des différentes religions et de morale donnent des cours ensemble. C'est une formule très enrichissante. »

De quoi nourrir les réflexions du groupe du travail du parlement de la Communauté française qui planche sur l'évaluation du cours de philosophie et citoyenneté. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

RÉTROACTES

Une heure de CPC minimum

Les cours philosophiques ont beaucoup évolué ces dernières années. En cause : un arrêt de la Cour constitutionnelle de 2015 qui juge que la fréquentation des cours convictionnels (religion, morale) par les élèves n'est pas obligatoire. Le gouvernement PS-CDH a mis sur pied un cours de philosophie et de citoyenneté (CPC, précédemment appelé « cours d'EPC »), obligatoire à raison d'une heure par semaine dans le réseau officiel, dans l'officiel subventionné et le libre non confessionnel. Et cela dans le primaire et le secondaire. Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir de garder une heure de religion ou de morale, ou bien opter pour une deuxième heure de CPC. L'enseignement catholique n'est pas concerné.

A.-C.B.